

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du Lundi 7 Juillet 2008

Nombre de membres en exercice : 27

.....

OBJET : PROCES-VERBAL-COMPTE RENDU de SEANCE

Date de convocation : 30 Juin 2008

Date de l'affichage

de l'extrait de délibération : 11 Juillet 2008

.....

L'an deux mille huit, le sept juillet, le Conseil Municipal d' ECROUVES était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de M. SILLAIRE, Maire

Etaient présents : Mme COYEN, M. KNAPEK, Mme TROUSSON, M. MAURY, Mme MELLIN, Mme DEBIZE, M. CHAMPENOIS, M. CAULE, M. VALLON, M. ANSTETT (à partir du 2^{ème} point de l'ordre du jour), Mme AGRIMONTI, Mme TISSOT, M. DALICHAMPT, Mme DREYER, M. GORCE, Mme REMILLY, M. FASSOTTE, M. DOMINIAC, Mme BOUGIE

Etaient excusés : M. BOUZOM-COUCHOT ayant donné procuration à M. MAURY, Mme THOUVENIN à Mme TROUSSON, Mme LAJUS-DEBAT à M. CHAMPENOIS, M. MELIN à M. CAULE, M. NARRAIDOO à Mme DEBIZE, Mme GIROT à Mme REMILLY

Etait absente : Mme VALENTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. MAURY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

.....

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DENOMINATION de LOTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (13 voix), décide :

- de dénommer officiellement le lotissement devant être créé par la société Nexity Foncier Conseil en prolongement du Domaine des Hautes Terres : « Les RIVES de FRANCHEMARE »
- d'attribuer les numéros en fonction des constructions réalisées et des parcelles à lotir
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

PRIME de FIN de CONTRAT-CONTRAT d'ACCOMPAGNEMENT vers l'EMPLOI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : MM. DOMINIAC, GORCE, Mmes REMILLY, GIROT), décide :

- d'autoriser le versement de la somme de 100 € aux 2 employés dont le Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi est arrivé à terme le 1^{er} décembre 2007 après une durée de 6 mois
- d'autoriser le versement de la somme de 300 € aux 3 employés dont le Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi est arrivé à terme le 16 janvier 2008 après une durée de 2 ans
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

Il est précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits en tant que de besoin sur le budget 2008 de référence : section de fonctionnement - chapitre 012.

REGLEMENT INTERIEUR du CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de se prononcer pour l'adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal, tel que présenté
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette décision

CREATION d'EMPLOIS SAISONNIERS-SERVICES TECHNIQUES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à des besoins occasionnels, des agents non titulaires correspondant aux grades suivants : 2 agents d'entretien (2 en juillet et 2 en août pour les services techniques communaux)

Il est précisé que :

- ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités
- la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emplois des fonctionnaires de référence
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels

SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser les montants de subventions ci-dessous :

A.M.C.	400 €
Amicale personnel Centre Détention	250 €
Association La Madeleine	1.150 €
Badminton	500 €
Cercle généalogique Toulinois Verdunois	160 €
Hatha Yoga	160 €
Karaté Do	400 €
Judo Club	1.000 €
Musculation	540 €
Porte Drapeaux du Toulinois	200 €
Tennis club	1.500 €
Tennis de table	700 €
Twirling club	800 €
Mémoire des Déportés	100 €
Chenil du Mordant	200 €
La Linotte	160 €
La Lyre Toulinoise	100 €
Radio Déclic	300 €
ASSST	500 €
Talents en herbe	250 €

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

SUBVENTION FOOTBALL CLUB 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. CHAMPENOIS ne prenant pas part au vote), décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € au Football Club d'Ecrouves
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

SUBVENTION CLUB du TEMPS LIBRE 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mmes TROUSSON et THOUVENIN ne prenant pas part au vote), décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 800 € à l'Association CLUB du TEMPS LIBRE
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

SUBVENTION ASSOCIATION SCROFULIENNE de VOLLEY BALL 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. KNAPEK ne prenant pas part au vote), décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à l'Association ASSOCIATION SCROFULIENNE de VOLLEY BALL
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

SUBVENTION M.J.C. 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme THOUVENIN ne prenant pas part au vote), décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 3.100 € à l'Association M.J.C.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

SUBVENTION AMICALE des DONNEURS de SANG 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. ANSTETT ne prenant pas part au vote), décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à l'Association AMICALE des DONNEURS de SANG
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces

SUBVENTION ART-MONIE 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme COYEN ne prenant pas part au vote), décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 400 € à l'Association ART'MONIE
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

SUBVENTION ASSOCIATION de CHASSE (A.C.C.A.) 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. DALICHAMPT ne prenant pas part au vote), décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 250 € à l'Association A.C.C.A.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

REEVALUATION du COUT de LOCATION de la SALLE des FETES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider les nouveaux tarifs de location tels que présentés
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

Il est précisé que ces tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2008 sauf pour les locations antérieures à cette délibération.

PLACEMENT FINANCIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : M. FASSOTTE), décide :

- d'accepter le renouvellement d'un placement de 900.000 € des fonds issus de suréquilibre d'investissement lié à un emprunt souscrit pour un projet par la suite reporté, et ce sur des comptes à terme pour une durée de douze mois renouvelable
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

RAPPORT DIRECTION DEPARTEMENTALE des AFFAIRES SANITAIRES et SOCIALES sur le PRIX et la QUALITE de l'EAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport tel que présenté.

RAPPORT VEOLIA 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport tel que présenté.

ENQUETE PUBLIQUE-INSTALLATION CLASSEE POWEO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (6 contre : Mmes BOUGIE, REMILLY, GIROT, MM. GORCE, FASSOTTE, DOMINIAK et 7 abstentions : M. MAURY, Mmes MELLIN, DREYER, TISSOT, AGRIMONTI, DEBIZE, COYEN), décide :

- de donner un avis favorable à l'exploitation d'une installation de production d'électricité à cycle combiné gaz à TOUL – Zone industrielle de la Croix de Metz, pour la société POWEO
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

MOTION RADIO DECLIC

Après avoir pris connaissance des difficultés structurelles rencontrées par l'Association pour la Communication dans le toulousain,

Le Conseil municipal déclare que des moyens suffisants doivent être alloués à l'ACT-Radio Déclic afin qu'elle puisse poursuivre son activité qu'il juge d'utilité publique, et maintenir l'emploi qui sont nécessaires à la mise en œuvre de ses projets.

En effet depuis 22 ans, Radio Déclic remplit sur notre territoire des missions de service public et contribue à développer du lien social de proximité qui fait qu'un pays vit :

En diffusant des informations locales

En favorisant l'émergence de la parole des gens d'ici

En participant à l'éducation et à la formation à l'expression orale

Au travers d'émissions comme

« VIVRE ICI », « TOUTE L'ACTU », « CACHE CAHE MICRO », etc..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide
- d'accepter la motion ci-dessus.

DESIGNATION d'un CORRESPONDANT GRIPPE AVIAIRE

Après en avoir délibéré, et après vote :

- M. CAULE Alain a été désigné correspondant grippe aviaire, à l'unanimité

REMBOURSEMENT de LOCATION de la SALLE des FETES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le remboursement des arrhes d'un montant de 40 € à M. MINI Fabien, demeurant 705, rue de Paris, suite à l'annulation de la réservation de la salle des fêtes, en raison de sa situation personnelle
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire,

R. SILLAIRE